Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Julie Boucher et Andy Maheux

Date: 2025-11-29

Bonjour.

Mon nom est Julie Boucher. Je vous écris en mon nom mais aussi au nom de mon mari, Andy Maheux. On est citoyens de Frontenac et on possède un chalet qui occupe 275 pieds en bordure de la rivière chaudière à St-Martin. Un très beau coin. Un ruisseau passe sur notre terrain et termine à la rivière chaudière et nous avons un lac privé. Le Lac du club Giroux.

La beauté de l'endroit vient de la rivière chaudière. Et de ce qu'elle apporte avec ces sources d'eau. Les poissons, les grands hérons qui viennent manger dans notre le lac privé ou à la rivière, les outardes et les aigles à tête blanche, les chevreuils qui viennent s'abreuver. Tous ces animaux dépendent de cette source d'eau. Mais nous aussi. En vivant si proche de la rivière, notre eau domestique doit forcément provenir d'une source qui vient de la rivière. C'est un puits privé.

Je suis inquiète.
Que nous arrivera t'il si l'eau devient contaminée? Comment allons-nous nous approvisionner en eau si celle-ci est contaminée? Est-ce qu'à l'inverse, on pourrait être inondé suite aux travaux? Ou manquer d'eau?
S'il arrive quoique ce soit, serons-nous dédommagées ?
Je crains que notre chalet perde de sa valeur financière suite à vos travaux.
Mais aussi, je crains que ça ne soit plus l'endroit reposant que l'on connaît actuellement. On aime entendre l'eau couler et voir tous ces animaux qui viennent y boire ou s'en nourrir.

Notre eau 💧 est précieuse.
J'aimerai avoir une copie des études faites qui confirment que ces travaux n'auront pas d'impact sur la qualité et la quantité de l'eau qui se rendra jusqu'à mon chalet.

De plus j'exige une seconde étude d'une firme externe en hydrogéologie .

Et, je veux connaître le plan B. Que se passera t'il s'il y a contamination?

Ou s'il n'y a plus d'eau potable à mon chalet dû à la contamination? Qui paiera ? Qui nous aidera ? Et, au bout de combien de temps ? Des jours ? Des mois? Des années ?

Si notre parole pouvait être écouté, je vous demanderais d'évaluer un nouveau tracé si vous tenez tant à faire cette voie de contournement. Un tracé qui n'affecterait pas ce lac souterrain.

Merci d'avance et bonne journée

Julie Boucher et Andy Maheux
9163 route 204 Frontenac
Et
12, 2 e rue Giroux, st-Martin